

AGENCIA AMERICANA

INFORMATIONS TÉLÉGRAPHIQUES

190, BOULEVARD HAUSSMANN - PARIS

- 2 -

PARIS LE 22 JUIN 1928

FRANCE

LA CONFERENCE INTERPARLEMENTAIRE

Paris, le 21 Juin.- La IIIème commission chargée de l'étude des mesures de nature à seconder l'essor du commerce international s'est réunie sous la présidence du sénateur Celso Bayma, président de la délégation du Brésil. Les délégués de la Belgique, de l'Italie, de l'Egypte, de la Turquie et le député Lindolpho Collor, délégué du Brésil, prenaient part aux débats sur cette question dont le Dr. Oscar Meyer, député au Reichstag, délégué de l'Allemagne, est le rapporteur général.

La discussion s'est particulièrement prolongée sur la partie des conclusions du rapporteur relative à l'égalité des droits des étrangers et des nationaux. Le délégué de l'Egypte a réfuté la rédaction du rapporteur se basant sur ce que le droit égyptien donnait plus de garanties aux étrangers qu'aux nationaux.

Le député brésilien Lindolpho Collor déclara alors que le droit constitutionnel du Brésil assure des droits égaux aux nationaux et aux étrangers et qu'il n'y a pas lieu d'établir des dispositions législatives pour mettre les étrangers et les nationaux sur le même pied d'égalité.

En raison de cette divergence de vues, le sénateur Celso Bayma nomma une commission composée d'un délégué belge, égyptien, italien, brésilien et allemand et dont la présidence lui a été confiée. Cette commission cherchera une formule en accord avec les conclusions du rapporteur de manière à soumettre à l'Assemblée une résolution qui soit la pensée unanime de la commission. Cette décision fut approuvée d'abord par la commission et ensuite par l'Assemblée plénière.

Lors de la discussion sur la question des transports, le député José Bonifacio, dans un discours très applaudi, a appuyé le travail du rapporteur et a préconisé la liberté du transit. A propos des transports aériens et des routes automobiles, il a signalé les progrès réalisés et proposé qu'une conférence spéciale soit convoquée pour jeter les bases des traités internationaux réglant ces questions.

Le rapporteur, M. Crawford, délégué de l'Angleterre, a accepté la proposition du délégué du Brésil, prononçant à cette occasion d'amicales paroles rappelant l'hospitalité dont il fut l'objet l'an dernier ainsi que ses collègues anglais.

Le sénateur comte Paulo de Frontin proposa une modification à l'amendement du député tchécoslovaque Antoine Uhlir et fut très applaudi quand il remercia pour les paroles flatteuses prononcées à l'égard du Brésil.

Le sénateur Adolpho Gordo a justifié à la tribune la création d'un organe permanent de défense des droits des porteurs d'obligations émises par les sociétés commerciales et a terminé ainsi son discours:

" Il est donc de la plus haute importance d'élaborer des dispositions législatives uniformes fixant comme condition essentielle pour la validité des obligations émises par les sociétés, la constitution d'une société d'obligataires, avec une individualité juridique propre chargée de veiller au maintien des droits et intérêts communs et à l'exécution des engagements pris par la société débitrice, de contrôler l'usage des capitaux empruntés et de pratiquer, en justice et en privé, directement ou par ses représentants, tous les actes et toutes les mesures nécessaires à la sauvegarde des intérêts communs, dès l'émission des obligations jusqu'à leur finale liquidation. (Americana)